

Département  
des  
YVELINES

-----  
Arrondissement  
de  
MANTES-LA-JOLIE

-----  
Canton  
de  
BONNIÈRES-SUR-SEINE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
**MAIRIE DE LONGNES**

CODE POSTAL : 78980  
Tél. : 01 30 42 50 68 Fax : 01 30 42 47 28  
mairie-longnes@orange.fr

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé que, par arrêté du n° 2020-162 en date du 19 décembre 2020, il a été décidé de procéder à l'enquête publique sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

L'enquête se déroulera en mairie, salle du conseil municipal, aux dates suivantes :

**du 4 janvier 2021 au 4 février 2021**

Le dossier pourra y être consulté aux heures habituelles d'ouverture au public de la mairie :

Lundi : 15h30 – 17h00 / Mardi : 13h30-18h00 / Jeudi et Vendredi : 13h30-17h00 / Samedi : 9h00-11h00

Un registre sera ouvert où seront consignées les observations que les personnes pourraient formuler. Ces observations doivent être écrites : soit directement dans le registre, soit par courrier adressé à la mairie, soit par mail à l'adresse [mairie-longnes@orange.fr](mailto:mairie-longnes@orange.fr).

Le Tribunal Administratif a nommé Monsieur Alain RISPAL, cadre supérieur dans le transport, en qualité de commissaire enquêteur.

Monsieur RISPAL assurera quatre permanences en mairie pour informer et recevoir le public :

**Lundi 4 janvier 2021 de 9h00 à 12h00**  
**Mardi 12 janvier 2021 de 15h00 à 18h00**  
**Samedi 23 janvier 2021 de 9h00 à 12h00**  
**Jeudi 4 février 2021 de 14h00 à 17h00**

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la mairie.

A l'issue de l'enquête, le rapport du commissaire enquêteur ainsi que ses conclusions motivées seront tenus à disposition du public à la mairie, pendant un mois après la clôture de l'enquête.

### Protocole sanitaire lié au COVID 19

- Port du masque obligatoire
  - Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition
  - Des gants seront mis à disposition pour la consultation des documents ; les porter sera obligatoire
- Particularités pour les quatre jours de permanence du commissaire enquêteur
- L'accès à la salle du conseil municipal se fera par la porte arrière de la mairie, côté parking rue des Tourelles
  - Le couloir servira de salle d'attente où seront disposées des chaises pour accueillir 8 personnes au maximum
  - Le commissaire enquêteur ne recevra qu'une personne à la fois ou un couple dans la salle du conseil